

# **CONCLUSIONS ET AVIS MOTIVÉ DE LA** **COMMISSION D'ENQUÊTE**

\*  
\*\*

## **Rapport d'enquête publique unique préalable à la mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale du Grand Narbonne**

**Demande présentée par le Conseil Régional Languedoc-Roussillon  
et concernant le projet d'aménagement du parc logistique portuaire  
à Port-La-Nouvelle (Aude)**

### **Enquête publique du jeudi 16 avril 2015 au vendredi 15 mai 2015 inclus.**

Arrêté n°2015026-0004 du 25 mars 2015 de Monsieur le Préfet de l'Aude prescrivant l'ouverture de l'enquête publique unique relative au projet d'aménagement du parc logistique portuaire à Port la Nouvelle (Aude)

Par décision n° E15000034/34 du 03 mars 2015, Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Montpellier a désigné la commission d'enquête suivante :

- Monsieur Alain SERIE, en tant que Président de la commission,
- Madame Anne VIALETES-ORTIZ et Monsieur Michel BOSSOT, en tant que membres titulaires,
- Monsieur François TUTIAU, en tant que membre suppléant.

\*  
\*\*

L'enquête publique, d'une durée totale de 30 jours consécutifs, s'est déroulée du jeudi 16 avril 2015 au vendredi 15 mai 2015 inclus. Le dossier d'enquête était téléchargeable du 16 avril au 15 mai 2015 sur le site préfecture de l'Etat dans l'Aude : <http://www.aude.gouv.fr>.

Au cours de l'enquête, les administrés et personnes intéressés pouvaient librement consulter le dossier réglementaire mis à leur disposition à la mairie de Port la Nouvelle et à la sous-préfecture de Narbonne, et formuler leurs observations éventuelles sur le registre ouvert à cet effet aux jours et heures indiqués dans l'arrêté et dans l'avis d'enquête. Les personnes le désirant pouvaient également adresser par écrit leurs observations au Président de la commission d'enquête, au siège de l'enquête, mairie de Port la Nouvelle, place du 21 juillet 1944 – 11210 Port la Nouvelle, ainsi que par voie électronique à : « urbanisme@mairiepln.com ».

L'affichage de l'enquête a été réalisé réglementairement et conformément aux souhaits de la commission d'enquête.

Quinze jours avant l'ouverture de l'enquête et lors des permanences, les commissaires enquêteurs ont vérifié que leurs avis d'enquête étaient bien affichés sur les panneaux de la mairie. Les affichages dans cette collectivité ont été confirmés par le certificat d'affichage signé par le maire et transmis en fin d'enquête à la commission.

L'affichage de l'avis d'enquête sur le terrain a été réalisé par les services de la Région après accord avec la commission d'enquête le 25 mars 2015, sur les lieux figurés ci-dessous :



La parution du premier avis sur deux journaux locaux a eu lieu :

Le mardi 31 mars 2015 dans le journal « La Dépêche du Midi » Edition Aude,  
Le lundi 30 mars 2015 dans le journal « L'Indépendant » Edition Carcassonne,

Le rappel de l'enquête publique a été effectué par une deuxième parution, dans les huit premiers jours de l'enquête publique :

Le vendredi 17 avril 2015 dans le journal « La Dépêche du Midi » Edition Aude,

Le dimanche 19 avril 2015 dans le journal « L'Indépendant » Edition Carcassonne.

En outre, l'avis au public faisant connaître notamment l'ouverture de l'enquête publique unique a été publié sur le site préfecture de l'Etat dans l'Aude : « <http://www.aude.gouv.fr> »

L'enquête a pris fin le vendredi 15 mai 2015 à 17 heures 30, heure de fermeture de la mairie.

La mission de la commission d'enquête a pu se réaliser dans des conditions satisfaisantes, les locaux mis à la disposition par la commune de Port-La Nouvelle étaient suffisants et l'agent de la mairie chargée de l'enquête a apporté une aide efficace à la commission. La participation a été correcte durant les permanences particulièrement dans la deuxième moitié de l'enquête où elle a été forte. L'adresse mail mise à disposition du public a été très largement utilisée, en particulier par les utilisateurs de la plage de la Vieille-Nouvelle.

Au total **Vingt neuf** personnes ont rencontré les commissaires enquêteurs lors des cinq permanences en mairie de Port-La Nouvelle

**Trois** associations d'usagers se sont présentées, dont une représente une association de sport de voile (windsurf, kitesurf ...) qui par ailleurs a largement participé à l'enquête : **quatre vingt dix-sept (97)** courriers électroniques, provenant de pratiquants de sports de glisse, ont été adressés à la commission d'enquête. Les deux autres associations représentent des usagers de la plage.

**Trois** mouvements écologiques ont remis un mémoire à la commission d'enquête et ont exposés leurs arguments.

**Douze** professionnels du port et de la logistique ont contribué à l'enquête. **Un** mémoire a été transmis par un professionnel de la mer. **Huit** d'entre eux sont venus à la rencontre de la commission d'enquête. Un groupe de commerçants qui, n'a pas laissé de coordonnées a déposé une contribution sur le registre.

**Quatorze personnes** sont venues à titre personnel se renseigner et apporter leur contribution.

**Vingt deux** observations ont été portées sur le registre d'enquête de Port-La Nouvelle et quatorze courriers ont été transmis aux commissaires enquêteurs directement ou déposés en mairie.

**Seize** observations soutiennent le projet. **Six** sont clairement opposées.

**Sept** personnes se disant favorables ont toutefois émis des réserves.

Sur le dossier déposé en sous-préfecture de Narbonne, une seule observation a été portée et aucun courrier n'a été transmis.

**Quatre vingt dix-sept** courriers électroniques sont parvenus à la commission d'enquête traitant pour la plupart (94) très spécifiquement de l'accès à la plage de la Vieille Nouvelle. 3 courriers électroniques font part de leur soutien au projet.

L'essentiel des 94 courriers émanent de pratiquants de sports de voile et/ou d'usagers de la plage en général.

Le détail des observations orales et écrites est joint en annexe au présent rapport dans le P.V. de clôture (annexe n° 3)

**Ce sont au final, (observations verbales, observations inscrites aux registres d'enquête, mémoires d'observations, courriers et pétitions) de l'ordre de 200 personnes qui se sont manifestées au cours de l'enquête publique. Un chiffre précis ne peut être établi compte tenu des inévitables doublons entre visites auprès des commissaires enquêteurs, courriers, mais surtout remarques aux registres et pétitions où il n'est pas toujours évident d'appréhender l'orthographe des noms. La grande majorité des personnes ayant participé à l'enquête se sont focalisés principalement sur les dossiers de déclaration d'intérêt général et de demande d'autorisation au titre de la législation sur l'eau. Les dossiers de mise en conformité du SCOT et du PLU ont été peu ou pas évoqués et ont donc été analysés au vu de l'étude des dossiers par les commissaires enquêteurs.**

**\*  
\*\***

A la fin de l'enquête publique, les deux registres d'enquête ont été récupérés par les membres de la commission, les vendredi 15 mai et lundi 18 mai 2015. Ainsi, le président de la commission d'enquête a pu procéder à la clôture des registres d'enquête comme prévu à l'article 7 de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Conformément à la réglementation en vigueur et à l'article 7 du même arrêté instaurant l'enquête, le président de la commission d'enquête a saisi le demandeur, Monsieur le Président de la Région, dans les huit jours de la clôture de l'enquête afin de lui remettre le Procès-verbal de synthèse et les observations des registres et des courriers, ce qui a été fait le mercredi 20 mai 2015.

Le mémoire en réponse rédigé par les services du Conseil Régional a été transmis à la commission d'enquête le 4 juin 2015 par courrier informatique et reçu le 11 juin par courrier postal.

**Après étude et analyse du dossier présenté en vu de l'aménagement du parc logistique portuaire et les demandes de mise en compatibilité du SCoT du Grand Narbonne, compte-tenu de la procédure d'enquête qui s'est déroulée du 16 avril au 15 mai 2015 inclus, des avis divers recueillis durant l'enquête et de sa propre analyse, la commission d'enquête,**



**Vu:**

- Le dossier transmis par la région et soumis à l'enquête publique,
- L'avis de l'autorité environnementale joint au dossier d'enquête, les dossiers spécifiques, constitués pour la mise en compatibilité du document d'urbanisme concerné, le SCoT de La Narbonnaise, qui rappellent la procédure, détaillent le projet et proposent les parties du document à mettre en compatibilité.
- L'avis favorable formulé par la commission d'enquête sur le dossier portant sur l'intérêt général du projet.

**Considérant que,**

1 - l'enquête publique unique s'est déroulée conformément à la législation en vigueur, le dossier présenté était réglementaire et de bonne qualité malgré une étude d'impact et son résumé non technique volumineux, permettait d'avoir une bonne connaissance du projet et donnait une indication suffisamment précise sur le projet d'aménagement du parc logistique portuaire à Port la Nouvelle;

2 – le maire, le public et les associations ont pu s'exprimer librement durant toute la durée de l'enquête ouverte à la mairie de Port la Nouvelle et à la sous-préfecture de Narbonne, où étaient déposés le dossier et le registre d'enquête.

**La participation a été modérée en début d'enquête pour s'intensifier au cours des dernières permanences. La commission d'enquête considère que l'information de l'enquête publique a été régulièrement effectuée par voie de presse et de sites Internet, et par voie d'affichage.**

3 – les compléments à apporter au document d'orientation générale relatif au projet d'aménagement du parc logistique portuaire de Port La Nouvelle portant à 250 000 m<sup>2</sup> de surface de SHON pour les besoins techniques et l'exploitation du développement du port, la limite actuelle des extensions urbaines étant fixé à 50 000 m<sup>2</sup> de surface de plancher .

4 – les adaptations résultant des procédures de déclaration de projet n'ont pas pour effet de porter atteinte à l'économie générale du projet d'aménagement et de développement durable (PADD) du SCoT.

5 – le projet d'aménagement du parc logistique portuaire participe au confortement de la vocation industrielle et commerciale du port de Port-La Nouvelle et répond aux attentes formulées des professionnels, des élus ainsi que de la plupart des administrés.

**émet à l'unanimité un avis favorable à la mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du grand Narbonne.**

Montpellier le samedi 20 juin 2015  
La commission d'enquête

Anne VIALETES-ORTIZ  
Membre titulaire

Alain SERIE  
Président de la commission d'enquête  
jusqu'au 4 juin

Michel BOSSOT  
Membre titulaire  
Président depuis le 4 juin